

Quels contrats pour sécuriser vos projets innovants le 14 avril à St Jean d'Angely

jeudi 14 avril 2011, par [lpe](#)

Quels contrats faut-il signer avec quel partenaire : client pilote, sous-traitant, laboratoire, stagiaire ?

A quel moment ?

Quelles sont les précautions à prendre ? Comment contractualiser avec des licenciés ?

Comment sécuriser le transfert de savoir faire ?

Telles sont les questions qui seront abordées lors de cet atelier pratique organisé par la CRCI le 14 avril 2011 de 8h30 à 10h30 au Pôle Entreprendre en Vals de Saintonge, 55, rue Michel Texier à Saint-Jean-d'Angély (dans les locaux du Pays des Vals de Saintonge).

Programme :

- 8H40 Introduction de la matinée, Didier Walt de la CCIT de Rochefort Saintonge
- 8H45 Animation de la matinée par Sophie Smissaert - Conseil en Propriété Industrielle et Martine Merlet - ARIST CCIR Poitou-Charentes
- La confidentialité dans et à l'extérieur de l'entreprise
- Témoignage de Yann Le Bihan - SAINTRONIC
- Les accords de confidentialité et la prévision des futures protections industrielles
- Le cas du travail avec des stagiaires et des laboratoires universitaires
- Exemple : l'opération Prim'innov - Martine Merlet
- Les contrats de licence
- Les contrats de transfert de savoir-faire, exemple : Le partenariat européen avec Anne Le Calvé - chargée de Mission Europe CCIR
- 10H15 Temps d'échange
- 10H30 Fin de la réunion

Inscriptions : arist@poitou-charentes.cci.fr